



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2008/04/16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 28 AVRIL 2008

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	45

DATE DE LA CONVOCATION

21 avril 2008

L'an deux mille huit, le 28 avril, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au centre Alain Gouzes, commune de Bourganeuf, sur la convocation en date du 21 avril 2008, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, ROYERE Samuel, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, SCAFONE, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, DELARBRE, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEHERICY, LEFAURE, LABORDE, LAKROUF, PATEYRON Jean-Louis

Mmes SPRINGER, JOUANNETAUD, BATTISTON, CAPS, COUSSEIROUX, MARTIN, PATEYRON, BATTUT

Suppléantes : Mme COULAUD
MM SZCEPANSKI, COUCAUD, TIXIER

Excusés : Mme CHAUVAT-POUGET

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1- BUDGET GENERAL

↳ Afin d'autoriser et de prévoir des dépenses et recettes supplémentaires

↳ Afin d'autoriser des virements de crédits

↳ Prenant en considération les éléments suivants :

➔ Ajustement du budget «Budget Général»

⇒ Section de fonctionnement:

⇒ Recettes

7311	Taxe Professionnelle	- 2790 €
74833	Compensation au titre de la TP	- 4 414 €
74124	Dotation de base des groupements de communes	+ 9 378 €
74126	Dotation de compensation des groupements De communes	+ 2 739 €
		<hr/>
		+ 4 913 €

⇒ Dépenses

6748	Subvention au budget annexe zones économiques	7 956 €
6281	Divers	- 496 €
023	Virement à la section d'investissement	- 2547 €
		<hr/>
		+ 4 913 €

⇒ Section d'investissement :

⇒ Dépenses

2031	Etude (mission complémentaire étude hall)	4 605 €
------	---	---------

⇒ Recettes

1311	Subvention d'Etat Lande Augerolles	+ 3 576 €
1312	Subvention de la Région Lande Augerolles	+ 3 576 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- 2 547 €
		<hr/>
		4 605 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

⇒ accepte la décision modificative comme énoncée ci-dessus

Délibération adoptée à l'unanimité

A Bourganeuf, le 29 avril 2008

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Claude MICHAUD